



## Conseil d'administration extraordinaire sur le Contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE

26 janvier 2022

Déclaration liminaire de la FSU



Les questions salariales sont au cœur des préoccupations de tous les personnels, qu'ils ou elles soient détaché-es ou en contrat local. **La FSU a toujours porté des revendications spécifiques et elle continue de le faire à chaque instance** ; nous demandons la transposition pour les personnels du réseau des primes issues du Grenelle de l'Éducation ; nous réitérons la demande de versement de la prime d'équipement informatique, aux détachés, mais aussi aux personnels de droit local ; nous insistons encore une fois sur le versement des indemnités statutaires des CPE, des Psy-EN et des directeurs d'école ; et enfin nous réclamons des montants d'ISVL adaptés au coût de la vie.

Aucune réponse n'a été jusqu'à présent donnée. **Nos organisations syndicales ont donc déposé un nouveau préavis de grève** pour demain, jeudi 27 janvier dans le cadre de l'appel interprofessionnel pour les salaires et pour l'emploi. La FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour faire entendre leurs revendications. A l'Agence, ce mouvement s'inscrit dans la droite ligne de la mobilisation massive, dans le réseau, de la semaine d'action de novembre dernier.

Au sujet du **Contrat d'Objectifs et de Moyens**, pour lequel nous sommes réunis, nous ne pouvons que répéter que **le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger se fait**, selon nous, **au détriment du réseau historique (EGD et conventionnés)**. En effet, l'aide apportée aux établissements privés se fait en moyens humains de l'AEFE, en centrale et dans le réseau-formateurs, ou dans le cadre du budget, qui n'est pas suffisamment abondé. Pour nourrir la centrale et les postes d'encadrement et de formateurs, l'Agence ferme ici et là des postes d'enseignement, des postes de titulaires. Nous assistons à une mise en concurrence déloyale entre les établissements de l'opérateur public et ces nouveaux établissements partenaires, qui n'ont pas les mêmes obligations ; les **opérations immobilières** des établissements AEFE sont parfois différées et parallèlement, un établissement, récemment homologué, récemment construit, flambant neuf, entrera en concurrence avec un des EGD.

### **Le développement du réseau se fait aussi au détriment des personnels.**

A-t-on besoin de rappeler qu'en ce qui concerne les détachements, le Ministère de l'Education Nationale n'accorde pas la priorité aux établissements relevant de l'AEFE, ce qui conduit irrévocablement à des postes non pourvus au sein de notre réseau.

A-t-on besoin de rappeler que le développement du réseau se heurte à cette **politique du MENJS qui limite les détachements à 6 ans**, fragilisant ainsi irrémédiablement les établissements dans les zones peu attractives, qui sont pourtant des établissements de notre réseau. Pour le reste, les parents d'élèves sont sensibles à l'enseignement à la française avec des titulaires ; or, dans certains pays, des parents d'élèves commencent déjà à déplorer la diminution des titulaires.

Est-ce utile de dire à nouveau que des conventionnements temporaires ont lieu avec des créations de postes de résidents, alors que des **Titulaires Non-Résidents** attendent un poste et ne sont pas résidentialisés. Nous regrettons et dénonçons la poursuite des suppressions de postes dans les établissements historiques.

Est-ce utile de dire enfin qu'il n'y a, pour les établissements partenaires, aucune obligation dans les **critères d'homologation** en matière de politique de ressources humaines, en matière de management, en matière de respect des instances de dialogue social ni même des instances des établissements. Nous le voyons continuellement : la situation de nos collègues dans certains établissements est dramatique et le turn-over des détachés ou des titulaires en disponibilité est permanent.

Parlons maintenant des **Instituts Régionaux de Formation**. Le développement de ces structures pose de nombreuses questions en termes de budget notamment, mais également en termes de maintien de la formation continue, qui était, il faut le reconnaître, jusqu'à présent exemplaire. S'agit-il de créer une formation certifiante ? Cela risque alors de créer une nouvelle catégorie de personnels au regard de la France ou au contraire de créer un espoir dans ce sens qui ne sera pas suivi. L'Agence nous a d'ailleurs toujours assuré qu'il ne pouvait s'agir de formation initiale. Comment la France, du reste, peut-elle implanter des Instituts de formation dans un pays ? Cela ne peut que créer des difficultés dans certains pays qui pourraient considérer ceci comme une ingérence.

En somme, comment peut-on continuer de verser de l'argent public au privé alors que les établissements et les personnels relevant de l'AEFE sont dans des situations difficiles et qu'ils devraient pouvoir bénéficier de ce soutien de l'Etat français ?

**Pour la FSU, la priorité est claire et évidente : nous ne souhaitons pas ce développement du réseau EFE mais bien la consolidation de l'opérateur public et du réseau AEFE qui assure réellement les missions de service public d'enseignement à l'étranger.**